

	ICN Business School Programme ICN Grande Ecole
Titre	Annexe du Règlement d'Examens 2010-2011 Règles de validation des quitus
Rédacteur	Gérald Duffing
Destinataires	Etudiants, Enseignants, Scolarité
Copie	Direction Générale, Direction Académique
Version	1.2
Création	30/09/08
Dernière modif	16/09/10
Publication	MyICN, 30/09/10
Validité	Année Universitaire 2010-2011

ICN Business School – Programme ICN Grande Ecole, 2010.

Le présent document constitue une annexe du Règlement d'Examen et comporte 4 pages.

Quitus LV1

Sur proposition du Responsable du Département Langues & Cultures Etrangères, les niveaux minimum requis pour obtenir les quitus LV1 sont :

Epreuve	Niveau Requis
TOEFL IBT	78 à 80
TOEIC	800
GMAT	550

Quitus Expérience à l'International

☞ L'enregistrement du quitus auprès de la Scolarité se fait au moyen de la *fiche d'évaluation des séjours internationaux*, complétée par tous les justificatifs requis.

Le quitus « Expérience à l'International » est acquis dès lors que l'étudiant justifie d'un séjour à l'étranger d'une durée minimale de 6 mois. Le séjour peut revêtir les formes suivantes :

Un stage (ou un emploi salarié) en entreprise à l'étranger (quatre mois pour les étudiants ayant intégré ICN avant septembre 2005).

Le stage doit avoir été encadré par un tuteur, membre du corps enseignant de l'Ecole.

Le stage doit avoir été validé par ce même tuteur, selon les mêmes règles que les stages en France, c'est-à-dire à partir d'un rapport de stage long et de l'appréciation retournée par l'entreprise.

Justificatifs à produire :

- Convention de stage ou copie du contrat de travail ou certificat de travail ou fiche de paie.
- Fiche d'évaluation du stage long
- Fiche d'évaluation du stage par l'entreprise

Un semestre d'études en université étrangère.

Le séjour doit avoir été validé par le Service International, sur la base des bulletins de notes émis par l'établissement d'accueil.

Justificatif à produire :

- Bulletins de notes

Un double diplôme en université étrangère.

Le séjour doit avoir été validé par le Service International, sur la base des bulletins de notes émis par l'établissement d'accueil.

Justificatif à produire :

- Bulletins de notes

Quitus Professionnel

☞ L'enregistrement du quitus auprès de la Scolarité se fait au moyen des fiches suivantes :

- Pour le stage ICN1 : la *fiche d'évaluation du stage de 1^{ère} année* ;
- Pour le stage long : la *fiche d'évaluation des périodes de stages longs*.

Le quitus « Professionnel » est acquis dès lors que l'étudiant peut justifier cumulativement des expériences professionnelles suivantes :

Stage ICN1 : dix semaines (sauf accord spécifique dans le cadre de l'accueil des admissibles ou de l'implication dans une mission humanitaire).

Le stage ICN1 doit avoir été validé par un enseignant, sur la base d'un rapport stage.

Justificatif à produire :

- Rapport de stage ICN1
- Evaluation de stage par l'entreprise

Stage Long, réalisé en année césure ou au semestre S6 (ICN3), d'une durée minimale de six mois.

Le stage long doit avoir été encadré par un tuteur, membre du corps enseignant de l'Ecole.

Le stage long doit relever d'une mission « cadre » (caractéristique appréciée par le tuteur).

Le stage long doit avoir été validé par ce même tuteur à partir d'un rapport de stage long et de l'appréciation retournée par l'entreprise.

Justificatifs à produire :

- Rapport de stage long
- Evaluation de stage par l'entreprise